CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN
25 BIS RUE JEAN JAURES, 59220 DENAIN



SERVICE IMAGERIE

IMPLANTATION D'UNE IRM 3T

PHASE DCE - CCTP

LOT N°04 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

5 rue Louis Pasteur
62 220 CARVIN
Tél 03 21 79 90 79
www.confiance-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 3

1.1 PRESENTATION DU PROJET 3
1.2 GENERALITES 3
1.3 LISTE DE PRODUITS 3
1.4 ASSISTANCE DU FOURNISSEUR 3
1.5 CHOIX DES PRODUITS 3
1.6 CHOIX DES TEINTES/GAMMES 3
1.7 CATEGORIE DE L'ETABLISSEMENT ET REGLEMENTATION APPLICABLE 3
1.7.1 Règlementation applicable 3
1.7.2 Classement de l'établissement 4
1.8 REGLEMENTATION THERMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE RE2020 4
1.9 REGLEMENTATION ACOUSTIQUE 4
1.10 RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE 4
1.10.1 Rapports de repérage amiante avant démolition 4
1.10.2 Qualification des entreprises 4

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES 6

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES 6
2.1.1 Dépose de sols existants 6
2.1.2 Nettoyage 6
2.1.3 Phasage travaux 6
2.1.4 Travaux en milieu occupé 6
2.2 REVETEMENT DE SOL SOUPLE 6
2.2.1 Ragréage 6
2.2.2 Sol souple U4P3 6
2.2.3 Plinthes 7
2.2.4 Sol souple douche 7
2.2.5 Siphon de sol 7
2.2.6 Résine 7
2.2.7 Couvre-joint 7
2.2.8 Signalétique 7

1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent document a pour objet la description des travaux de revêtement de sol à réaliser dans le cadre de l'aménagement d'une IRM 3T au centre hospitalier de Denain.

1.2 GENERALITES

Le preneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète de toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de revêtement de sol.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc..

1.3 LISTE DE PRODUITS

Le preneur du présent lot soumettra avant le commencement des travaux au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent C.C.T.P.

1.4 ASSISTANCE DU FOURNISSEUR

Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en œuvre particulière, le Maître d'œuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

1.5 CHOIX DES PRODUITS

Avant le début des travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit, au Maître d'œuvre, les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en œuvre.

1.6 CHOIX DES TEINTES/GAMMES

Le choix des teintes et gammes appartient au Maître d'Ouvrage.
Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte.

1.7 CATEGORIE DE L'ETABLISSEMENT ET REGLEMENTATION APPLICABLE

1.7.1 Règlementation applicable

Le bâtiment est un Etablissement Recevant du Public (E.R.P), il répondra :

- Au Code de la Construction et de l'Habitation.
- Aux dispositions générales de la sécurité contre les risques d'incendie dans les E.R.P suivant l'arrêté du 25 juin 1980 modifié
- Aux dispositions particulières concernant :
 - Les établissements de **type U** (Établissement de soins).
- Aux dispositions des instructions techniques annexées aux circulaires du 3 mars 1982 modifiées.

- Aux normes relatives aux systèmes de sécurité incendie.
- Aux dispositions du Code du travail.
- Aux dispositions du Code Sanitaire Départemental.

1.7.2 Classement de l'établissement

Le bâtiment respectera la réglementation relative aux ERP type U de 2eme catégorie.

1.8 REGLEMENTATION THERMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE RE2020

Le projet est soumis à le RE2020, établissement de santé. Le calcul thermique est joint en annexe, le présent lot devra respecté la réglementation thermique.

L'ensemble des produits sera à faible impact carbone et devra être référencé à la base INIES. Le présent lot utilisera des produits sous FDES ainsi que des matériaux éco labellisé :

- Colles
- Ragréages
- Enduits

1.9 REGLEMENTATION ACOUSTIQUE

Le projet devra être confirme à l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé.
La porte entre les cabines de déshabillage et les cabinets de consultation ou circulation devra avoir un indice d'affaiblissement acoustique pondéré RA = Rw + C supérieur ou égal à 35 dB.

Le niveau de pression acoustique normalisé, LnAT, du bruit transmis par le fonctionnement d'un équipement collectif du bâtiment ne doit pas dépasser les valeurs suivantes :

- Dans les salles d'examens et de consultations, les bureaux médicaux et soignants, les salles d'attente : 35 dB(A) ;
- Dans les locaux de soins : 40 dB(A) ;

L'isolement acoustique standardisé pondéré contre les bruits de l'espace extérieur, DnT,A,tr, des locaux de soins vis-à-vis des bruits extérieurs ne doit pas être inférieur à 30 dB.

L'entreprise devra fournir les PV pour justifier les valeurs des indice d'absorption acoustique pondéré α_w de ses produits.

1.10 RAPPORT DE REPERAGE AMIANTE

1.10.1 Rapports de repérage amiante avant démolition

La recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante Avant démolition conformément à la norme NFX 46-020 a été effectuée.
Les rapports suivants sont joints au dossier :

- Rapport de repérage amiante T260065083 du 28/01/2026

1.10.2 Qualification des entreprises

Chaque entreprise doit être titulaire de la qualification O.P.Q.C.B. pour les ouvrages qu'elle exécutera. Elle est tenue de connaître et d'appliquer les textes et règlements de la construction, en plus de ceux qui seront cités par ailleurs et sans que la liste soit limitative.
Les documents et Spécifications Techniques des organisations professionnelles spécialisées, en particulier celles qui sont adhérentes, directement ou indirectement à :
O.P.Q.C.B
(Organisme de Qualification du Bâtiment)
7, Rue Pérouse
75784 PARIS Cedex 16

Et toutes autres qualifications découlant de l'O.P.Q.C.B. à savoir : QUALIFELEC, QUALIF TP, QUALIFCLIMA, etc.

Tous les éléments et matériels utilisés devront être conformes aux spécifications des Normes françaises édition de l'AFNOR (Association française de Normalisation) ou être titulaire d'un certificat d'un organisme certificateur (voir guide pratique Certificat des produits de construction, édité par Qualité Construction).

Liste des organismes certificateurs, extrait du guide ci-avant :
ACERFEU, ACERMI, APSAD, ATG, CEBTP, CEKAL, CEMP, CSTB, CTBA, FIB, GTTI, ITR, SNJF, etc.
De plus, l'entrepreneur dans le cadre des travaux sur des ouvrages amiantés devra être qualifié afin de réaliser des travaux en sous-section 4 compte tenu de l'état du bâtiment

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1.1 Dépose de sols existants

Le présent lot devra la dépose et l'évacuation de tous les sols remplacés dans les locaux existants.

La prestation comprend également la préparation, la grattage et le ponçage des supports avant ragréage y compris nettoyage et évacuation des détritus.

Pour les sols plombés, il sera prévu la reprise de sols abîmés à l'enduit, les bosses seront éliminées, l'ensemble des sols existant seront parfaitement lisse avant pose du sol plombés.

2.1.2 Nettoyage

Réalisation d'un nettoyage général systématique chaque jour avant de quitter le chantier.

2.1.3 Phasage travaux

Les travaux seront réalisés en 4 phases, suivant carnet de phasage.
L'entreprise prévoira les horaires de travail en astreinte, en décalés, de nuit et le weekend.

2.1.4 Travaux en milieu occupé

Un montant global et forfaitaire sera prévu pour la prise en compte des travaux en milieu occupé :

- Aucun stockage de matériau en dehors des zones de travaux,
- Bruit à limiter, horaires des travaux bruyants à définir avec le personnel du bloc,
- Prise en compte des travaux en milieu hospitalier occupé (perte de temps).

2.2 REVETEMENT DE SOL SOUPLE

2.2.1 Ragréage

Fourniture et pose d'un ragréage de classe P3 pour l'ensemble des sols souples neufs et remplacés.
Y compris ensemble des sujétions d'anti-remonté d'humidité.

Localisation : Ensemble des locaux de l'extension et locaux en existant suivant plan de repérage

Nota :
Le sol de la salle IRM2 sera réalisée par Philips, fabricant de l'IRM. Le présent lot prévoira uniquement le ragréage. La planéité sera parfaite et conforme à la demande de Philips.

2.2.2 Sol souple U4P3

Fourniture et pose d'un revêtement en sol souple en PVC acoustique compact en lés de type Trafic 19 dB 43, de chez Gerflor ou techniquement équivalent constitué de :

Caractéristiques :

- Classement U4 P3 E3 C2
- Couche d'usure : 0,70mm
- Résistance au poinçonnement : 0.08mm
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Glissement R10
- Antistatique classe 1
- Classement aux bruits de chocs : 19 Db
- Ensemble des remontées en plinthes

Les coloris et les motifs sont au choix de l'architecte, plusieurs seront choisis
Les joints seront soudés à chaud de type E2
Compris jonction avec les revêtements muraux et l'ensemble des points particuliers.

Y compris toutes sujétions de fourniture, posent et finitions. Les coloris ou gamme des sols seront différents suivant les locaux.

Localisation : Suivant plan de repérage de sol

Après reprises et préparation complète pour éliminer les parties abîmées, certains locaux existants seront prévus en sol plombés :
Localisation : Suivant plans de repérages des sols
Les attentes
La circulation principale
La circulation vers accueil radio/consultations

Il sera prévu une reprise de sol ponctuelle au droit du déplacement de la gaine technique au sous sol

2.2.3 Plinthes
Fourniture et pose de plinthes chocs dans l'ensemble des locaux.
Remontée en plinthe dans les sanitaires, salle de bain.

2.2.4 Sol souple douche
Fourniture et pose d'un revêtement en sol souple en PVC type taralay SD de chez Gerflor ou techniquement équivalent constitué de :

Caractéristiques :
- Classement U4 P3 E2 C2
- Couche d'usure : 2 mm
- Résistance au poinçonnement : 0.08mm
- Réaction au feu : Bfl-s1
- Glissement R10
- Receveur/siphon intégré
- Pose mur et sol, 2 coloris possibles

Les coloris et les motifs sont au choix de l'architecte.
Les joints seront soudés à chaud de type E2.
Compris jonction avec le faux plafond en acrylique.

Localisation : salle de bain de la chambre de garde

2.2.5 Siphon de sol
Description :
Le présent lot prévoit la fourniture, pose et raccordement du siphon de sol de la douche.
Le siphon de sols est étanche, en PVC DN 50, grille inox 15x15 cm.

Localisation : local technique IRM 3T,

2.2.6 Résine
Fourniture et pose d'une résine de type Epoxy pour support béton, comprenant :
- La préparation du support
- L'application d'un primaire
- L'application d'une résine
- Ral au choix dans la gamme du fabricant
- Profil de raccord / seuil de porte

Localisation : Local technique IRM

2.2.7 Couvre-joint
Description :
Le présent lot prévoit la fourniture, pose d'un couvre joint en tole métallique au passage de chaque joint de dilatation. Le couvre-joint sera plat d'une largeur de 15 cm.

Localisation : passages entre extension et existant

2.2.8 Signalétique
Réalisation de marquages imprimés permanents ou en peinture au sol permanent afin de guider vos visiteurs.
Le présent lot prévoira le fléchage des différents services, zones locaux et entités suivant charte graphique à valider avec par le maitre d'ouvrage.
Il sera également prévu la signalétique murale d'affichage des différents services et informations.
En circulation, chaque panneau est constitué de 5 lignes de indiquant les différents services avec flèches et logos, dimensions de lxh=80x100 cm. Au-dessus des portes, un panneau de 2 lignes avec flèches et logos,

dimensions de lxh=80x40 cm.

L'ensemble sera fixé sur cadre par le biais de cheville molly.

Localisation :
Fléchage de l'accueil principal à l'accueil radio/consultation
Signalétique murale suivant plan
Au-dessus de chaque porte